



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°64

Réunion du : mardi 04 juin 2024

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COUPE DE FRANCE 2024/2025

1^{er} Tour : dimanche 12 mai 2024

28117252 COULOMMIERS BRIE FOOTBALL / AS BONDY du 12/05/2024

La Commission prend connaissance de la décision du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes, en date du 28 mai 2024 ayant donné match perdu par pénalité à l'AS BONDY ; l'équipe de COULOMMIERS BRIE FOOTBALL est qualifiée pour la suite de la compétition.

2^{ème} Tour : dimanche 09 juin 2024

28164061 PORTUGAIS PONTAULT COMBAULT / NOISY LE SEC B. 93 du 09/06/2024 reporté au 16/06/2024

Reprise de dossier.

Demande de report au 16 juin 2024 à 15h00 de NOISY LE SEC B. 93, en raison de la qualification de l'équipe à la Finale Départementale Seniors du District 93 le 09 juin 2024.

Courriel des PORTUGAIS PONTAULT COMBAULT demandant à jouer le jeudi 13 juin 2024 à 20h00, en raison d'un effectif restreint le 16 juin 2024.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de NOISY LE SEC B. 93 à transmettre au plus tard, le vendredi 07 juin 2024 à 12h00 ; à défaut le match sera maintenu le 16 juin 2024.

28159883 NICOLATE DE CHAILLOT / FCM GARGES LES GONESSE du 09/06/2024

Courriel de NICOLAITE DE CHAILLOT informant d'un changement de terrain, en raison de l'attribution de la Mairie de Paris.

Cette rencontre aura lieu sur le stade Faber – Paris 17^{ème}.

Accord de la Commission.

28159885 VILLEPINTE FC / MAISONS ALFORT FC le 09/06/2024

Courriel du District de la Seine Saint Denis indiquant l'occupation des installations de Villepinte pour l'organisation des Finales Départementales.

La Commission fixe cette rencontre à 16h30.

28159874 CESSON VERT ST DENIS ES / ST MICHEL FC 91 du 09/06/2024

Demande du 31/05/2024 de CESSON VERT ST DENIS pour jouer le samedi 08 juin 2024 à 17h, à la demande de ST MICHEL FC 91.

Courriel du 03/06/2024 de SAINT MICHEL FC 91 indiquant annuler sa demande de jouer le samedi 08 juin 2024,

Courriel du 03/06/2024 de CESSON VERT ST DENIS demandant le report du match à une autre date et précisant avoir planifié l'organisation du match le samedi 08 juin et se trouvant en difficulté pour le maintenir le 09/06/2024.

La Commission précise que l'avancement du match au 08 juin n'a pas été entérinée et que le match a toujours été maintenu au 09/06/2024 à l'agenda.

Par conséquent, le match reste fixé au 09/06/2024.

28164059 MOLDAVIE FC / ESC XVème du 09/06/2024

Demande de changement de terrain de MOLDAVIE FC.

Cette rencontre aura lieu sur le terrain n°6 (synthétique) du Parc des Sports du Tremblay à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Accord de la Commission.

28164071 BAGNEUX COM / DRAVEIL FC du 09/06/2024

Demande d'inversion de match et pour jouer à 15h00, avec accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

28159889 CAUDACIENNE ES / JEUNESSE ETAMPOISE du 09/06/2024

Demande d'inversion de CAUDACIENNE ES, en raison de l'indisponibilité du terrain.

Accord de la Commission.

28164092 SUD ESSONNE ETRECHY / ENFANTS GOUTTE D'OR du 09/06/2024.

Demande pour jouer le samedi 15 juin 2024 à 19h00 de SUD ESSONNE ETRECHY, raison de l'organisation des finales départementales le 09 juin 2024 sur les installations du club.

La Commission fixe cette rencontre le 16 juin 2024 et donnera son accord pour jouer le samedi 15 juin 2024, sous réserve de l'accord des ENFANTS GOUTTE D'OR à transmettre au plus tard le vendredi 14 juin 2024 à 12h00.

28164113 LOGNES US / SARCELLES AAS du 09/06/2024

Demande de changement d'horaire de LOGNES US pour jouer à 16h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de l'adversaire.

28164123 BON CONSEIL PARIS AS / SOISY ANDILLY MARGENCY du 09/06/2024

Demande de changement de terrain et d'horaire pour jouer à 15h45, en raison de l'attribution de la Mairie de Paris.

La Commission fixe cette rencontre à 15h45, sur le stade Emile Anthoine à Paris.

28164100 MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 1 / MACCABI PARIS 12^{ème} 1 du 09/06/2024

Reprise de dossier.

Demande de l'AS MONTIGNY LE BRETONNEUX pour jouer le match le mercredi 05 juin 2024 à 20h30 de l'AS MONTIGNY LE BRETONNEUX, en raison de l'organisation sur les installations des finales départementales des Coupes départementales du District des Yvelines.

Refus de MACCABI PARIS 12^{ème} indiquant ne pouvoir se déplacer si tardivement en semaine et proposant l'inversion du match.

Demande de l'AS MONTIGNY LE BRETONNEUX AS pour jouer le 09 juin 2024 avec un changement de terrain sur le stade des IV Pavés du Roy.

Accord de la Commission pour jouer le 09/06/2024 au stade des IV Pavés du Roy.

28164165 PAYS BIERES / GRIGNY US du 09/06/2024

Courriel de PAYS DE BIERES indiquant le prêt d'un de repli et attestation de la Communauté de Communes.

Cette rencontre aura lieu sur le stade Mahut 1 (pelouse) à FONTAINEBLEAU.

Accord de la Commission.

28164067 BOBIGNY ET. FC / AC CRETEIL DU 09/06/2024

Courriel de BOBIGNY E. FC indiquant un changement de terrain.

Cette rencontre aura lieu au stade H. Wallon à BOBIGNY.

Accord de la Commission.

28159873 GROSLAY FC 1 / DRANCY FC 1 du 09/06/2024

Reprise de dossier.

Courriel du FC GROSLAY indiquant un terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu sur le Complexe Sportif Alain Mimoun à DEUIL LA BARRE.

Accord de la Commission.

Par ailleurs, la Commission,

reprenant la décision de la Commission Départementale de Discipline du District du Val-d'Oise du 06/02/2024,

considérant que la C.D.D. a infligé 6 mois de match à huis clos pour le club de GROSLAY à dater du 19/12/2023,

considérant que la décision ne précise pas que le huis-clos concerne uniquement les installations sportives de GROSLAY de sorte qu'il y a lieu d'appliquer le huis-clos sur les matches de l'équipe Seniors de GROSLAY lorsque celle-ci est désigné club recevant,

par ces motifs,

précise que le match en objet devra se jouer en configuration huis-clos.

Un courrier précisant les conditions à respecter pour l'organisation du huis-clos sera adressé aux 2 clubs.

De plus, la Commission demande la désignation d'un délégué officiel sur ce match dans le cadre du huis-clos, à la charge de GROSLAY FC.

28164068 PERSAN US / THORIGNY FC du 09/06/2024

La Commission,

reprenant la décision de la Commission Départementale du Calendrier et Organisation des Compétitions du District du Val-d'Oise du 21/05/2024,

considérant que la C.D.C.O.C. a infligé les matchs à domicile à huis clos pour le club de PERSAN US, jusqu'à la fin de la saison 2023/2024,

considérant qu'il y a lieu d'appliquer le huis-clos sur les matches de l'équipe Seniors de PERSAN US lorsque celle-ci est désigné club recevant,

par ces motifs,

précise que le match en objet devra se jouer en configuration huis-clos.

Un courrier précisant les conditions à respecter pour l'organisation du huis-clos sera adressé aux 2 clubs.

De plus, la Commission demande la désignation d'un délégué officiel sur ce match dans le cadre du huis-clos, à la charge de PERSAN US.

28164137 COMBS LA VILLE CA 1 / MORANGIS CHILLY FC 1 du 09/06/2024

Reprise de dossier.

Courriel de COMBS LA VILLE CA indiquant cette rencontre aura lieu au Parc des Sports Alain Mimoun à COMBS LA VILLE.

Accord de la Commission.

28164144 – VALENTON FOOT. AC. / AULNAY CSL du 09/06/2024

Rappel.

La Commission prend connaissance de la décision de la C.R.T.I.S. du 06/06/2023 concernant le stade A. DELAUNE qui n'est pas classé

Elle demande à VALENTON FOOT de fournir un terrain de repli classé afin de permettre le bon déroulement de la rencontre, au plus tard le 07/06/2024 à 12h00 ; à défaut cette rencontre sera inversée sur le terrain du CSL AULNAY.

28164169 CRETEIL FOOTBALL ACA / STADE EST PAVILLONNAIS du 09/06/2024

Courriel de CRETEIL FOOT.

La Commission enregistre le forfait avisé de l'équipe de CRETEIL FOOT ; STADE DE L'EST PAVILLONNAIS est qualifié pour la suite de l'épreuve.

SENIORS – FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er RAPPEL :

25922336 VGA ST MAUR / CO VINCENNES du 02/06/2024 (R2/A)

25923427 ST MAUR LUSITANOS US 2 / PARAY FC 1 du 02/06/2024 (R3/A)

SENIORS – CHAMPIONNAT**25922708 GRETZ TOURNAN SC / MITRY COMPANS GOELLY du 02/06/2024 (R2/C)**

Courriel de MITRY COMPANS GOELLY informant de son forfait.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de MITRY COMPANS GOELLY dans les trois dernières journées.

26769019 RUNGIS US 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 du 02/06/2024 (R3/B)

Courriel de l'US RUNGIS informant d'un dysfonctionnement de la tablette lors de l'envoi de la feuille.

La Commission demande à l'arbitre de bien vouloir confirmer le score de la rencontre.

De plus, demande aux deux clubs de bien vouloir lui communiquer la composition de leur équipe (numéro de maillot, nom, prénom et numéro de licence) ainsi que l'encadrement, au plus tard pour le mardi 11 juin 2024 à 12h.

U20 – CHAMPIONNAT**R1****25883774 – BRETIGNY FCS / GARENNE COLOMBES AF du 02/06/2024 (R1)**

La Commission prend connaissance de la feuille de match et du courriel de l'arbitre et enregistre le forfait non avisé cette équipe – 2^{ème} forfait dans les 3 dernières journées.

R2**25943360 – TREMBLAY FC / DAMMARIE LES LYS FC du 02/06/2024 (R2/A)**

La Commission prend connaissance de la FMI ainsi que du courriel hors délai de DAMMARIE LES LYS FC et enregistre le forfait non avisé cette équipe – 1^{er} forfait dans les 3 dernières journées.

R3**25884728 – GAGNY FC / RACING CLUB 18 du 02/06/2024 (R3/A)**

La Commission prend connaissance de la FMI et du rapport de l'arbitre et enregistre le forfait non avisé de GAGNY FC (3^{ème} forfait) – 2^{ème} forfait dans les 3 dernières journées.

En application de l'article 23.4 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., la Commission enregistre le forfait général de GAGNY FC – dans les 3 dernières journées.

25884816 – O.C. IVRY / PITRAY OLIER PARIS 2 du 02/06/2024 (R3/B)

La Commission prend connaissance de la FMI et enregistre le forfait non avisé de PITRAY OLIER PARIS 2 – 1^{er} forfait dans les 3 dernières journées.

25884817 – ENFANTS GOUTTE D'OR / ST MAUR VGA du 02/06/2024 (R3/B)

La Commission prend connaissance de la FMI ainsi que du courriel hors délai de ST MAUR VGA et enregistre le forfait non avisé de cette équipe – 1^{er} forfait dans les 3 dernières journées.

25884997 – CERGY PONTOISE / ES HERBLAY du 02/06/2024 (R3/D)

La Commission prend connaissance de la FMI et enregistre le forfait non avisé de ES HERBLAY (3^{ème} forfait).

En application de l'article 23.4 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., la Commission enregistre le forfait général de l'ES HERBLAY – dans les 3 dernières journées.

25885089 – SEIZIEME ES / ROMAINVILLE CA du 02/06/2024 (R3/E)

La Commission prend connaissance du courriel hors délai de ROMAINVILLE CA et enregistre le forfait non avisé de cette équipe – 1^{er} forfait dans les trois dernières journées.

25885179 – CHEVILLY LARUE ELAN / VITRY 94.2 CA du 02/06/2024 (R3/F)

La Commission prend connaissance de la FMI et enregistre le forfait non avisé de VITRY 94.2 CA – 1^{er} forfait dans les 3 dernières journées.

U18 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er RAPPEL :

25910137 BAGNEUX COM / BRETIGNY FCS du 02/06/2024 (R3/A)

U17 - CHAMPIONNAT

25903866 SENART MOISSY / LINAS MONTLHERY ESA du 02/06/2024 (R2/B)

Courriel de SENART MOISSY informant d'un dysfonctionnement de la tablette lors de la synchronisation et de l'envoi de la feuille de match informatisée

La Commission demande à l'arbitre officiel de bien vouloir confirmer le score final de la rencontre.

De plus, demande aux deux clubs de transmettre la composition de leur équipe respective (numéro de maillot, nom, prénom et numéro de licence) ainsi que de l'encadrement, au plus tard pour le mardi 11 juin 2024 à 12h.

25901661 JEUNES AUBERVILLIERS / MONTFERMEIL FC 2 du 02/06/2024 (R1)

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le 2^{ème} forfait non avisé de l'équipe de MONTFERMEIL FC dans les trois dernières journées.

25903732 AFP 18 / VILLENEUVE AFC du 02/06/2024 (R2/A)

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le 2^{ème} forfait non avisé de l'équipe de VILLENEUVE AFC dans les trois dernières journées.

25904559 BUSSY ST GEORGES FC / COLLEGIEN AS du 02/06/2024 (R2/F)

Courriel de COLLEGIEN AS informant de son forfait.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de COLLEGIEN AS dans les trois dernières journées.

25904027 DRANCY JA 2 / VILLETANEUSE CS 1 du 02/06/2024 (R2/C)

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le 2^{ème} forfait non avisé de l'équipe de VILLETANEUSE CS dans les trois dernières journées.

25904563 TORCY PVM US / MEAUX ACADEMY CS du 02/06/2024 (R2/F)

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le 1er forfait non avisé de l'équipe de TORCY PVM US dans les trois dernières journées.

25904650 TRAPPES ES / TRIEL AC du 02/06/2024 (R2/G)

Courriel de TRIEL AC informant de son forfait.

La Commission enregistre le 1er forfait de l'équipe de TRIEL AC dans les trois dernières journées.

U17 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er RAPPEL :

25904021 AC BOULOGNE BILLANCOURT / MACCABI PARIS 12 du 26/05/2024 (R2/C)

26742110 US IVRY / PARIS INTERNATIONAL du 02/06/2024 (R2/E)

U16 – FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er RAPPEL :

25891682 DRANCY JA / MANTOIS 78 FC du 02/06/2024 (R2/B)

25892210 RACING CF / BRUNOY FC du 02/06/2024 (R3/D)

U16 – CHAMPIONNAT

Courriel de SAINT BRICE FC - 527269

La Commission prend note de la demande du club sur les conditions de calcul des meilleurs 2èmes entre groupe et précise que :

1. Si une équipe a une pénalité (-1pt) ; celle-ci est à prendre en compte le calcul des points (on compte -1pt)
2. Le départage des équipes à égalité de points sur le calcul des meilleurs 2èmes se fait conformément à l'article 14.10.1 du RSG de la LPIFF.

25891551 LINAS MONTLHERY ESA / FC 93 BOBIGNY BG du 02/06/2024 (R2/A)

Courriel de LINAS MONTLHERY ESA informant de son forfait.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de LINAS MONTLHERY ESA dans les trois dernières journées.

U15 – CHAMPIONNAT

Régional 2

Poule A

25894194 ACBB 2 / TROPS FC 1 du 01/06/2024

Lecture de la FMI, du rapport de l'arbitre et du courriel de TROPS FC.

La Commission enregistre le forfait non avisé de TROPS FC – 3ème forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres et entraînant le forfait général de cette équipe.

25894192 ENFANTS GOUTTE D'OR 1 / ESP. PARIS 19 1 du 01/06/2024

Lecture du courriel des ENFANTS GOUTTE D'OR indiquant un problème de transmission de la FMI et du courriel de l'arbitre officiel.

La Commission enregistre :

- le résultat du match
ENFANTS GOUTTE D'OR : 0 but.
ESP. PARIS 19 : 6 buts.

- La liste des joueurs des ENFANTS GOUTTE D'OR ayant pris part à ce match :
1. DABO Ibrahima
 2. HERCHA Seif
 3. RESTREPO LOPEZ Juan
 4. NOWICKI Nathan
 5. KASONGA Jean Christophe Kevi
 6. CHOUANYEP TCHIGNOU Billal
 7. MICHAUD Lucas Jarrod
 8. CAMARA Bouguery
 9. ACHKAR William
 10. CAMARA Ousmane
 11. DICKO Aboubacar
 12. DIABY Mamadou
 13. CISSE Sina
 14. NDIAYE Lassana

Educateur : NGUESSAN Bodobloh

Demande à l'ESP. PARIS 19 de transmettre la liste des joueurs ayant participé à ce match.

Poule B**25902902 CLICHY USA 1 / MACCABI PARIS METRO 1 du 01/06/2024**

Lecture de la FMI indiquant « match non joué – dirigeant visiteur absent »

La Commission demande à l'arbitre officiel un rapport précisant si les joueurs de MACCABI PARIS METRO étaient présents et les raisons ayant conduit au non déroulement du match.

Poule D**25903505 DRANCY FC 1 / CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 du 01/06/2024**

Lecture de la FMI – Forfait non avisé de CHAMPS SUR MARNE FOOT (1^{ER} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

Poule E**25904158 ROMAINVILLE FC 1 / BRIE EST FC 1 du 01/06/2024**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de BRIE EST FC – 3^{ème} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres et entraînant le forfait général de cette équipe.

Poule H**25915443 TORCY PVM US 2 / VILLETANEUSE CS 1 du 01/06/2024**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de VILLETANEUSE CS (2^{ème} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

Poule I**25913283 CORMEILLAIS ACS 1 / ST LEU 95 FC 1 du 01/06/2024**

Courriel de CORMEILLAIS ACS indiquant le forfait de son équipe (arrivé hors délai) - la Commission enregistre le forfait de l'équipe (1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

U15 – FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er RAPPEL :

Régional 2 – poule G - 25910003 GARENNE COLOMBES 1 / BAGNEUX COM 1 du 01/06/2024

Régional 2 – poule H – 25915441 RED STAR FC 2 / EPINAY ACADEMIE 1 du 01/06/2024

U14 – FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er RAPPEL :

Régional 2 – poule A – 25887217 ACBB 1 / SARCELLES AAS 2 du 01/06/2024

Régional 3 – poule C – 25890789 VIRY ES 1 / RCP FONTAINEBLEAU 1 du 01/06/2024

Régional 3 – poule D – 25891195 PARIS ALESIA 1 / CO VINCENNES 1 du 01/06/2024

Régional 3 – poule D – 25891199 LILAS FC 1 / LINAS MONTHLERY ESA 1 du 01/06/2024

CDM – FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er RAPPEL :

25882837 LESIGNY USC / IVRY DESPORTIVA VIMARENSE du 26/05/2024 (R1)

25882843 DRANCY FC / MINHOTOS DE BRAGA du 02/06/2024 (R1)

25883644 ISSY LES MOULINEAUX FC / VALLEE 78 FC du 02/06/2024 (R3/A)

25883645 AUDONNIENNE USM / AS MBOA du 02/06/2024 (R3/A)

25883907 CHAMPIONNET S. PARIS / OL. ADAMOIS du 02/06/2024 (R3/B)

25884041 DOURDAN S. / MOLDAVIE FC du 02/06/2024 (R3/C)

25883611 PUC / CLAYES SOUS BOIS USM du 28/04/2024 (R3/A)

La Commission donne match perdu par pénalité au PUC, après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF), pour non-envoi de feuille de match.

Courriel de l'arbitre officiel confirmant le score de la rencontre.

1^{er} rappel – PV du 30/04/2024

2^{ème} rappel – PV du 28/05/2024

PUC : -1 point ; 0 but ;

CLAYES SOUS BOIS USM : 3 points ; 1 but.

CDM – CHAMPIONNAT**25884174 MACCABI CRETEIL / COSMOS SAINT DENIS FC du 02/06/2024 (R3/D)**

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de l'équipe de COSMOS ST DENIS dans les trois dernières journées.

25883066 MENU COURT AS / SAINT BRICE FC du 02/06/2024 (R2/A)

Courriel de SAINT BRICE FC informant de son forfait.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de SAINT BRICE FC dans les trois dernières journées.

25883642 MONTROUGE GS / PARIS UNIVERSITE CLUB du 02/06/2024 (R3/A)

Courriel le 01/06/2024 (tardif) du PUC indiquant son forfait pour ce match.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait dans les trois dernières journées, entraînant le Forfait Général de l'équipe du PUC.

25884171 CHEVILLY LARUE ELAN / PAYS CRECOIS FC du 02/06/2024 (R3/D)

Courriel (tardif) de CHEVILLY LARUE indiquant son forfait pour ce match.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait dans les trois dernières journées, entraînant le Forfait Général de l'équipe de CHEVILLY LARUE ELAN.

ANCIENS – CHAMPIONNAT

25882107 CHI POISSY ST GERMAIN / PORTUGAIS DE CERGY du 02/06/2024 (R3/A)

Courriel des PORTUGAIS DE CERGY informant de son forfait.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe des PORTUGAIS DE CERGY dans les trois dernières journées.

25882236 MALAKOFF USM / MAUREPAS AS du 02/06/2024 (R3/B)

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de l'équipe de l'AS MAUREPAS dans les trois dernières journées.

25882710 FC ROMAINVILLE / US TORCY PVM US du 02/06/2024 (R3/D)

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de l'équipe de TORCY PVM US dans les trois dernières journées.

25881838 PORCHEVILLE FC / GROSLAY FC du 02/06/2024 (R2/A)

Courriel du FC GROSLAY informant de son forfait.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de l'équipe de GROSLAY FC dans les trois dernières journées.